

FICHE DE POSTE- ADJOINT PÔLE AUTONOMIE

Titre : Adjoint au Responsable du Pôle Autonomie - Fédération Hospitalière de France

Contact : a.lelievre@fhf.fr

Poste accessible à un directeur / directrice d'établissement sanitaire, social et médico-social ou un directeur/directrice d'hôpital ou, par voie de détachement

LA FHF

Créée en 1924, la Fédération hospitalière de France (FHF) réunit plus de 1 000 établissements publics de santé et autant de structures médico-sociales, soit la quasi-totalité des établissements du secteur public.

La délégation générale est située 1bis, Rue Cabanis 75014 Paris.

LE POLE AUTONOMIE

MISSIONS

Le pôle autonomie assure :

- la représentation des EPSMS dans les instances nationales

Ces instances comprennent notamment la CNSA, l'ANAP, l'ATIH, le HCEFA, le CNCPPH, le CNOSS...

- la promotion de la stratégie de la FHF dans le champ de l'autonomie
- un service aux adhérents

Le service aux adhérents se compose d'une veille réglementaire, de réponses aux établissements sur le champ réglementaire, d'expertises juridiques, et d'interventions lors de colloques, rencontres régionales, de production de notes, de guides, de journées dédiées. Un accompagnement à la mise en œuvre des réformes est réalisé auprès des établissements.

COMPOSITION DU POLE

- Une responsable de pôle
- Un(e) adjoint(e) au responsable
- Une assistante

L'adjoint(e) est placé(e) sous l'autorité du responsable de Pôle à qui il rend compte. Il assure la continuité de la responsabilité du pôle au sein du CODIR

MISSIONS RATTACHEES AU POSTE D'ADJOINT(E)

Sous l'impulsion du responsable du pôle, l'adjoint :

- Selon les domaines,
 - Contribue ou coordonne l'élaboration de la politique autonomie en lien avec les commissions permanentes de la FHF, les Conférences, le réseau des fédérations régionales (FHR) et les réseaux d'experts médico-sociaux
 - Participe à la réflexion stratégique et à la prospective de la FHF pour le secteur médico-social public
- Coordonne et suit la représentation de la FHF, représentation directe au sein de de groupes de travail institutionnels et instances dans lesquelles la FHF siège en tant que représentante des établissements, et participe à l'élaboration des prises de position communes ;
- Participe à l'animation du réseau médico-social de la FHF (de l'organisation de déplacements, actualisation des outils du pôle, réalisation de documents de présentation, d'enquête, jusqu'à l'animation de réunions d'experts)
- Contribue à la préparation d'interventions, de réponse presse, de discours (rédaction d'éléments de langage)
- Participe à la veille juridique et institutionnelle : veille réglementaire, préparation de réponses aux questions juridiques, participation aux réunions régionales
- Conseille et informe les établissements publics médico-sociaux et les FHR : élabore des commentaires, propositions d'amendements, recours juridiques, gracieux et contentieux, produit des réponses, analyses, notes juridiques et stratégiques
- Participe à l'organisation des instances de l'ADMS
- Participe à l'organisation de salons, conférences, formations
- Participe aux actions organisées par SPH (formations, évènementiel, partenariats)
- Coordonne la communication FHF de pôle autonomie (Magazine de la FHF, Revue Hospitalière de France, newsletter et page autonomie du site internet de la FHF) ;

COMPETENCES REQUISES

Savoirs-faire

- Polyvalence sur les questions du grand âge et du handicap
- Capacité à construire des positions communes
- Capacités rédactionnelles
- Capacités d'analyse et de synthèse
- Autonomie dans l'utilisation des outils bureautiques

Savoirs- être

- Rigueur
- Discrétion professionnelle

- Diplomatie
- Capacité d'adaptation
- Loyauté et sens du travail en équipe

EXPERIENCE SOUHAITEE

- Exercice comme directeur
- Connaissance du secteur médico-social